Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Assemblée Générale

Par elisa

Les grèves des transports nous obligent à reporter notre AG car les copropriétaires, moi la première (présidente du conseil syndical), ne pourront pas s'y rendre.
Quelles sont les procédures ?
Merci
E.Colasson

Par Nihilscio

Bonjour,

Le report de l'assemblée n'est pas de droit. C'est à l'auteur de la convocation, normalement le syndic, de prendre la décision d'annuler cette convocation et d'en notifier une autre.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous pouvez voter par correspondance ? donner votre pouvoir à une personne qui peut s'y rendre ?
Parce que le coût de la nouvelle AG va vous être facturé...